



DÉCISION N°001/D/J12.02/CAK/SG/ST/25 du 16 Mars 2026

Portant attribution du Marché objet du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2026 DU 05/02/2026, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA CONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DE CERTAINS OUVRAGES D'ARTS EFFONDRES DANS LA COMMUNE D'AKONO DEPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO REGION DU CENTRE.

- LOT 1 : RECONSTRUCTION D'UN PONT EFFONDRE SUR LA RIVIERE OSSOE MIMBANG (12 ML) AVEC AMÉNAGEMENT DES ACCÈS SUR LA ROUTE COMMUNALE MEZALI-MFIDA ;
- LOT 2: RECONSTRUCTION D'UN PONT EFFONDRE SUR LA RIVIERE OSSOE KOBOK (9 ML), AVEC AMÉNAGEMENT DES ACCÈS SUR LA ROUTE INTERCOMMUNALE INTER N22 FEGMIMBANG (LIMITE NKOA ELON)-OVANGOUL III DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKONO.

FINANCEMENT : MINTP, EXERCICE 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO, AUTORITÉ CONTRACTANTE

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
- Vu L'arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions Départementales de passation des Marchés Publics ;
- Vu La Décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 Février 2018 constatant la composition des commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
- Vu la Décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant nomination des présidents de commissions Internes de passation des Marchés Publics placées auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la décision N°15/DM/J12.02/SG/CAK/24 du 12 Avril 2024 constatant la composition des membres de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Akono ;
- Vu l' Arrêté 000119/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2026 du 05 Février 2026, en procédure d'urgence pour la construction et reconstruction de certains ouvrages d'arts effondrés dans la Commune d'AKONO Département de la MEFOU-et-AKONO Région du Centre.
- Lot 1 : Reconstruction d'un pont effondré sur la rivière OSSOE MIMBANG (12 ml) avec aménagement des accès sur la route Communale MEZALI-MFIDA ;
 - Lot 2: Reconstruction d'un pont effondré sur la rivière OSSOE KOBOK (9 ml), avec aménagement des accès sur la route Intercommunale Inter N22 FEGMIMBANG (limite NKOA ELON)-OVANGOUL III dans L'Arrondissement d'AKONO.

Vu les offres du soumissionnaire ;

Considérant le procès-verbal N°000047504-000047506/PV/CIPM-CAK/2020 du 13/03/2026 de la séance d'examen du rapport d'analyse de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Akono;

Considérant les nécessités de service.

COMMUNIQUÉ ET DÉCISION D'ATTRIBUTION N°001, EXERCICE 2026